

## **REUNION DU 28 JANVIER 2013**

### **VERIFICATION DES COMPTES**

**(Matin)**

Cette opération a été effectuée de 9 h à 11 heures par Madame PITTET et Monsieur PASTOR, les autres membres du Conseil Syndical étant indisponibles.

Ont été constatées quelques erreurs d'imputation qui seront rectifiées avant établissement du budget définitif.

Compte tenu des indemnités d'assurances attribuées au titre de deux sinistres relatifs à des fuites d'eau (2013,51 € et 3068,08 €), le budget réalisé (111.000 €) est pour une fois inférieur au budget prévisionnel (117.000 €).

Compte tenu de la baisse du montant des honoraires de syndic (-3.950 €), de la baisse de la consommation d'eau (-5.000 €), le budget prévisionnel voté pour 2013 sera réajusté et ramené de 119.095 € à 112.000€.

---

## **BUDGET PREVISIONNEL ET ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MARS 2013**

---

**(Après-midi)**

Assistaient à cette réunion, Mademoiselle TORA, Madame PITTET et Monsieur PASTOR.

Seront soumis au vote de l'Assemblée Générale les accords de principe donnés par le Conseil Syndical, à savoir :

- Demande de remplacement de fenêtres formulée par M. SMOLARZ,
- Demande de construction de véranda formulée par M. et Mme ARNAUD,
- Demande de remplacements de volets formulée par M. KNITTEL,
- Demande de construction de véranda formulée par M. et Mme GONTIER,
- Demande d'extension formulée par M. et Mme CATALDI.

Un courrier doit être adressé aux membres du Conseil Syndical afin de leur demander de bien vouloir confirmer leur candidature pour l'exercice 2013-2014 et éviter ainsi leur tacite reconduction.

Un contrat de surveillance piscine est prévu pour la période du 13 juillet au 17 Août et Mademoiselle TORA nous fournira une seconde proposition de service en plus de celle à laquelle nous avons recours les années précédentes.

Un budget prévisionnel de rigueur vous sera proposé pour l'exercice 2014-2015 (environ 112.000 €), c'est-à-dire un montant pratiquement identique à celui de 2013-2014 et inférieur de 5.000 € à celui de 2012-2013.